

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1275

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Projet européen Accelerate Positive Clean Energy Districts (ASCEND) - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets Horizon 2020 en partenariat avec la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union européenne (UE)**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1275**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet européen Accelerate Positive Clean Energy Districts (ASCEND) - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets Horizon 2020 en partenariat avec la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union européenne (UE)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent projet a pour objet d'autoriser la participation de la Métropole au projet ASCEND (accélérer le développement des quartiers à énergie propre et positive) porté par la SPL Lyon Confluence, en cas de succès de la candidature à l'appel à projets Horizon Europe lancé par l'UE intitulé Quartiers à énergie propre et positive et de solliciter, auprès de l'UE, une subvention.

I - Contexte

La feuille de route de l'exécutif prévoit de réduire de 20 % les consommations d'énergies sur le territoire par rapport à 2013 et de porter à 17 % la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique métropolitain, à l'échéance 2026 (soit une accélération des objectifs inscrits dans le plan climat air énergie territorial et le schéma directeur des énergies, votés en mai 2019). Ces objectifs contribuent à réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2000.

Cette ambition se concrétise par des actions visant à industrialiser la collecte de données énergétiques pour la création de services énergétiques aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire dans une logique de service public encadré par la Métropole (projet *Lyon Living Lab Energie*).

Via le projet *Lyon Living Lab Energie*, la Métropole entend lever les freins à l'accès et l'utilisation des données multi-énergies (électricité, gaz, chaleur) au service de la transition énergétique. Il est lauréat de l'appel à projets démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) de 2015 et de l'appel à projets territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) du 13 septembre 2019.

Par ailleurs, la SPL Lyon Confluence porte une ambition forte en matière de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique, depuis le lancement du projet urbain. Cet engagement se traduit, notamment, par des objectifs de sobriété énergétique dans la conception des bâtiments neufs du quartier, de production accrue d'énergie renouvelable et par le développement des mobilités douces.

Plusieurs projets européens ont permis d'expérimenter :

- l'implication des habitants dans le pilotage de leurs consommations énergétiques,
- l'accélération de la rénovation énergétique des logements,
- la gestion des données énergétiques et leur ouverture aux parties prenantes du projet urbain.

II - Objectifs

1° - L'appel à projets *Positive Clean Energy Districts* de la Commission européenne

En janvier 2022, la Commission européenne a lancé l'appel à projets *Positive Clean Energy Districts* dans le cadre du programme Horizon Europe.

Les projets attendus doivent contribuer aux résultats suivants :

- accélérer la transition vers la neutralité climatique des villes,
- démontrer la faisabilité de quartiers à énergie positive à grande échelle,
- organiser la participation de toutes les parties prenantes et tester des dispositifs d'implication citoyenne,
- développer des modèles commerciaux et des structures de gouvernance adaptés aux quartiers à énergie positive : programmes d'incitation au changement de comportement, développement de communautés énergétiques durables, etc.,
- identifier les technologies éprouvées ou innovantes permettant la mise en œuvre opérationnelle des quartiers à énergie positive et analyser les combinaisons les plus rentables : choix de systèmes de chauffage et de refroidissement bas carbone, production locale d'énergies renouvelables, systèmes de stockage d'énergie, gestion intelligente de l'énergie, utilisation de matériaux à faible émission de carbone, mobilité électrique, etc.

En capitalisant sur l'expérience de projets réussis dans le domaine des villes intelligentes, un *consortium* européen, mené par la SPL Lyon Confluence, a déposé une candidature incluant la Métropole et répondant à ces enjeux.

En cas de succès de cette candidature, la Métropole devra confirmer sa participation au projet et sa demande de subvention à l'UE. C'est l'objet de la présente délibération.

2° - Le projet ASCEND

Le projet ASCEND, porté par le *consortium* européen mené par la SPL Lyon Confluence, prévoit les actions suivantes :

- mettre en place des démonstrateurs à grande échelle de solutions éprouvées et rentables en faveur de la transition énergétique, dans des villes pilotes (Lyon, Munich), en capitalisant sur les connaissances existantes,
- assurer la bonne mise en œuvre de ces solutions tout au long de la vie du quartier, de la conception à la mise en œuvre et à la maintenance,
- répliquer les solutions retenues dans les villes partenaires (Charleroi, Porto, Prague, Budapest, Alba Iulia).

Sur le territoire de la Métropole, les partenaires, réunis au sein du projet, sont la SPL Lyon Confluence, la Métropole, la Ville de Lyon, Hespul, Urban Practices et Enertech.

Considérant que les solutions développées par la Métropole dans le cadre du projet *Lyon Living Lab Energy* sont des outils efficaces au service du projet de quartier à énergie positive, le groupement, coordonné par la SPL Lyon Confluence, a prévu de poursuivre leur développement et leur promotion dans le cadre du projet ASCEND. En effet, elles permettront :

- de faciliter le repérage des bâtiments énergivores et le suivi des consommations post-travaux (cadastre énergie, guichet unique des consommations),
- de mobiliser les citoyens autour de l'enjeu de sobriété énergétique (Ecolyo), notamment pour les ménages résidant dans des logements neufs et/ou éco-renovés.

Le projet débiterait au 1^{er} semestre 2023 pour une durée de 5 ans.

3° - La contribution de la Métropole

Le projet ASCEND représente une opportunité pour la Métropole de renforcer et déployer ses services de données pour la transition énergétique, à la maille du quartier Confluence et en réplique sur l'ensemble du territoire métropolitain :

Service concerné	Descriptif général	Améliorations attendus dans le cadre du projet ASCEND
Ecolyo	accompagner les citoyens dans la compréhension et la réduction de leurs consommations d'énergie (gaz, électricité, réseau de chaleur) et d'eau, via une application dédiée et des défis associés	développements complémentaires permettant le renforcement et le déploiement du service, et la mise en place d'un dispositif massif d'accompagnement des citoyens à la connaissance, la compréhension et, <i>in fine</i> , à la réduction de leurs consommations d'énergie et d'eau (via une animation dédiée)
cadastre énergie	identifier les bâtiments les plus énergivores ou consommateurs d'énergies carbonées pour accélérer la rénovation du parc bâti	compléter, diffuser et animer l'accès au service
guichet unique des consommations	industrialiser la fourniture des données permettant de répondre aux obligations réglementaires du dispositif éco-énergie tertiaire, de réaliser des audits, de faciliter le suivi des consommations des bâtiments, et d'évaluer les résultats des travaux d'efficacité énergétique (suivi post-travaux), notamment pour les besoins du patrimoine public (Métropole, communes, bailleurs, etc.)	développement complémentaires et généralisation de l'accès au service

III - Subvention demandée auprès de la Commission européenne

La subvention demandée par la Métropole s'élèverait à 1 129 625 €, correspondant à 100% des coûts estimés liés au projet sur la période 2023-2027, répartis comme suit :

Coûts	Total (en €)
coûts de personnel, soit 1,5 équivalent temps plein (ETP) dont 1,3 ETP au sein de la direction environnement écologie énergie (service énergie climat) et 0,2 ETP à la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information ces nouveaux moyens financeront, en partie, des postes existants. Ils permettront également de faire un recrutement complémentaire, temporaire (sur la durée du projet) et qui sera, notamment, en charge de l'animation d'Ecolyo	560 700
coûts de sous-traitance : développement informatique externalisé	400 000
coûts indirects : frais généraux (forfait défini par le règlement d'aide de l'UE, correspondant à 25 % des coûts hors sous-traitance)	145 925
frais indirects : coûts de déplacements, réunions, etc	23 000
Total	1 129 625

En cas de succès de la candidature, une convention de partenariat sera élaborée pour définir les engagements et les contributions des différents partenaires du projet, ainsi que les modalités d'utilisation de la subvention européenne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole au projet ASCEND,

b) - la demande de subvention, auprès de l'UE, dans le cadre de la participation de la Métropole au projet ASCEND, d'un montant de 1 129 625 €.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet, à l'instruction de la demande de subvention et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289088-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
